

Province de Luxembourg  
**VILLE de FLORENVILLE**

~

**Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le jeudi 13 décembre 2018 à 20 heures, à la Maison communale**

*Objet :*

~

CONVOCATION du  
CONSEIL COMMUNAL

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Mise en place du Conseil Communal des Enfants – Prestation de serment des nouveaux élus
2. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil Communal du 29 novembre 2018 et du 03 décembre 2018
3. Formation des Groupes Politiques – Prise acte et déclaration d'appartenance
4. Election des membres du Conseil de Police
5. A) Acceptation de la démission de M. J. GIGOT, conseiller de l'Action Sociale  
B) Présentation de la candidature de M. J-P. LEFEVRE en remplacement
6. Proposition d'un administrateur communal auprès des Intercommunales IDELUX et IDELUX Projets Publics - Approbation
7. Diverses désignations représentants communaux
8. Fabrique d'Eglise de Lacuisine – Compte 2017 – Approbation
9. Redevance relative à une demande de changement de prénom – Approbation
10. ATL – Convention de sous-traitance 2018-2024 – PROMENPLOI – Renouvellement
11. CCATM – Remplacement d'un membre effectif – Approbation  
COMMUNICATION
12. Approbation par la Ministre DE BUE de la délibération du Conseil Communal du 31.10.2018 relative à la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Le Bourgmeste,

R.Struelens

J.Gigot